



PHI 475 Philosophie de la Religion

Plan de cours – Hiver 2015

jeudi, 8 h 50 à 11 h 40, local A4-377

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A4-162
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : andrius.valevicius@USherbrooke.ca

OBJECTIF

Montrer que la religion - ce qui, pendant des millénaires, nous a tenus ensemble, pour constituer un lien social - se révèle peut-être avoir été l'initiatrice de notre entrée à reculons dans l'histoire de l'Univers.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Ce cours a pour but l'étude des thèses classiques sur la question de l'existence de Dieu, la question centrale et fondamentale de l'existence humaine. Selon les mots de F. Dostoïevski, « si Dieu n'existe pas, tout est permis ». Est-ce que la philosophie peut nous aider à éviter cette folie qui serait de vivre dans un monde où tout serait permis au nom de l'autonomie de la personne? Est-ce qu'il peut vraiment y avoir une éthique ou un comportement moral sans fondement religieux? Est-ce que l'on peut arriver à l'idée de l'existence de Dieu par la raison et par l'expérience ou s'agit-il tout simplement de la foi, avec ou sans l'existence de Dieu? Est-ce que la connaissance de l'homme s'arrête avec le monde empirique ou est-ce que l'homme est capable de communiquer avec « d'autres mondes »?

CONTENU

Le besoin de savoir occupe une place immense dans la vie de l'homme. Ses intérêts ne se limitent pas au monde biologique. Il est aussi à la recherche de lui-même et il veut comprendre le monde dans lequel il se trouve. C'est pour cette raison qu'il arrive à se poser des questions, souvent floues, sur la totalité de la réalité qui l'entoure : « Comment puis-je comprendre le monde? Quelle est l'origine des choses? » Il voudrait connaître et comprendre sa place dans l'univers, parce que c'est uniquement de cette façon qu'il trouvera un sens à son existence. Voilà le genre de questions qui vont vous être posées durant ce cours.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
08 janvier	Les différences entre la philosophie et la religion.
15 janvier	Le débat autour de l'éthique et son fondement philosophique ou religieux?
22 janvier	La question des limites du savoir de l'homme
29 janvier	Le livre <i>Lambda</i> de la <i>Métaphysique</i> d'Aristote.
05 février	L'argument ontologique d'Anselme de Cantorbéry
12 février	Les cinq voies de Thomas d'Aquin
19 février	David Hume et la critique des preuves de l'existence de Dieu.
26 février	Examen mi-session
5 mars	Semaine de relâche
12 mars	Kant et la métaphysique. Schleiermacher et le sentiment religieux
19 mars	Le « numineux » de Rudolf Otto
26 mars	L'expérience transcendante
02 avril	La critique de la religion de Feuerbach, Engels, Marx, Nietzsche et Freud
09 avril	La valeur du mythe et son renouveau au 20 ^e siècle (Jung, Campbell et Eliade)
16 avril	Les mythes « du centre » (M. Eliade)
23 avril	Examen final

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Deux examens : un examen mi-session valant 40 % et un examen final valant 60%.

Critères d'évaluation

Les critères de l'évaluation sont la compréhension, la cohérence de la pensée, l'économie et la précision de la présentation des idées et l'effort général ainsi que l'assiduité aux cours.

MATÉRIEL REQUIS (S'IL Y A LIEU)

Les extraits des textes seront fournis par le professeur.

BIBLIOGRAPHIE

Aristote, *La Métaphysique*, le Livre Lambda.

Aristote, *L'éthique de Nicomaque*, Livres I et X

Anselme de Cantorbéry, le *Proslogion*

Thomas d'Aquin, « Sur l'âme » de la *Somme théologique*

David Hume, *Traité sur la Nature Humaine*, Livre III, 1^{ière} partie

Immanuel Kant, *Critique de la raison pratique*, Livre II ch. II section V

Friedrich Schleiermacher, *Discours sur la religion*, 2^{me} discours.

Rudolf Otto, *Le Sacré*. Petite Bibliothèque Payot (achat obligatoire)

Karl Rahner, *L'homme à l'écoute du verbe*.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.